

Eva MOUIAL BASSILANA
Agrégée de droit privé et sciences criminelles
Professeure à l'Université Côte d'Azur
Vice-Doyenne Pédagogie de la Faculté de droit et science politique de Nice
Directrice adjointe de l'EUR Lexsociété

CV

CARRIERE ET CURSUS

SITUATION ACTUELLE

Depuis 2013 : professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur – Faculté de droit et des sciences politiques de Nice.

2011-2013 : Professeur à l'Université de Haute-Alsace

2011 : Premier concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles

Septembre 2004 : Recrutement en tant que maître de conférences en droit privé à l'Université Nice-Sophia-Antipolis.

2004 Qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU 01

2003 Doctorat en droit privé et sciences criminelles Faculté de droit de Nice. *Du renouveau de la cause en droit des contrats – Essai de mise en lumière d'une cause objective du contrat (dir. J.-P. Gastaud)*

FONCTIONS A L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS / UNIVERSITE COTE D'AZUR

Depuis septembre 2013 : Professeur à l'Université Nice-Sophia-Antipolis devenue UniCA

Depuis septembre 2004 : Maître de conférences à l'UFR Droit et Science politique de Nice.

2002-2004 : Attaché d'enseignement et de recherche (ATER), Faculté de droit, de sciences politiques, économiques et de gestion de Nice.

1998-2002 : Chargé de travaux dirigés à la Faculté de droit, de sciences politiques, économiques et de gestion de Nice

LANGUES

Français, langue maternelle
 Anglais, niveau C1

a) OUVRAGES

1. **Droit des affaires**, collection Séquences, Dalloz, 2022 (Co-écrit avec I. Parachkévova-Racine et M. Teller)
2. **Termes de droit des affaires**, Gualino éditeur, 2006 (coécrit avec Irina Parachkévova).
3. **Annales corrigées, Droit des affaires et Droit commercial**, Gualino éditeur, coll. AnnaDroit, 1^{ère} édition 2002 ; Réédition et refonte : 2003, 2004, 2006 et 2007 (coécrit avec Irina Parachkévova)

b) ARTICLES, CHRONIQUES

1. **A la recherche du dirigeant exemplaire**, BJS nov. 2023, Edito, p. 1 (1 page)
2. **Les contrats portant sur des services**, in *L'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux*, Collection Méthodologie comparée du droit civil, vol. 1, 2023, p. 103 et s. (13 pages).
3. **Les recours collectifs au service de l'éco-consommateur**, in *Le consommateur à l'épreuve du changement climatique*, Revue Lamy Droit des affaires déc. 2023 (6 pages)
4. **La franchise participative : incidences sociétaires ?**, in *La franchise participative, à paraître 2023* (5 pages)
5. **La redéfinition du surendettement des particuliers par l'inclusion des dettes professionnelles : enjeux et conséquences**, GPL 19 avril 2022, n° GPL434u9, p. 11 (5 pages)
6. **Le dirigeant de société surendetté : tertium quid ?**, BJS juill. 2022, n° BJS201f0, p. 1 (1 page)
7. **Le banquier face au risque de surendettement de son client particulier**, in *Droit bancaire et financier, Mélanges AEDBF VIII*, Éditions Revue Banque, 2022, p. 75 et s. (7 pages)
8. **Entreprises en difficulté en temps de Covid-19**, BJS fév. 2021, n°121t2, p. 1
9. **Le contrat**, in *Le droit économique au XXI^e siècle : notions et enjeux*, Puf, 2020, p. 211 et s. (25 pages)
10. **La responsabilité environnementale de la société mère du fait de sa filiale**, Rev. proc. coll. janv-fév. 2020, p. 47 et s. (8 pages)

11. **Anticipation des difficultés : prévenir ou prédire ?**, BJS nov. 2019, p. 1 (1 page)
12. **Les femmes et le droit des affaires**, in *Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre*, 2019, LGDJ-Lextenso (en collaboration avec Irina Parachkévoa et Marina Teller) (12 pages).
13. **Le déséquilibre significatif dans les contrats commerciaux : nouvel outil de lutte contre les GAFAs**, AJContrat nov. 2018, p. 471 co-écrit D. Restrepo et L. Colombani (11 pages)
14. **Droit des sociétés et bien commun**, BJS mars 2018, p. 1 (1 page)
15. ***The Impact of the French Doctrine of Significant Imbalance on International Business Transactions***, *Journal of Business Law*, 2018, p. 147. Co-écrit avec D. Restrepo et M. Winckler (15 pages)
16. **La responsabilité fondée sur l'atteinte à l'autonomie patrimoniale de la filiale** in *La responsabilité dans les groupes de sociétés*, Dossier Actes pratiques et ingénierie sociétaire mai 2017, Actes pratiques & ingénierie sociétaire mai-juin 2017. Co-écrit avec Nicolas Borga (7 pages)
17. **Déséquilibre significatif : entre droit des pratiques restrictives et droit commun des contrats en France**, *Diritto del commercio internazionale*, Giuffrè Editore, 2016, Anno XXX, fasc. 2, p. 391 et s. (15 pages)
18. **Réforme du droit des contrats, la symbolique du paradoxe**, BJS, nov. 2016, p. 629 (1 page)
19. **Enseigner le droit et former aux métiers du droit : une même réalité ?**, in *Pratiques et enseignement du droit – L'épreuve du réel*, Lextenso, 2016, p. 373. (12 pages)
20. **Le rôle de la cause dans la prise en compte des déséquilibres économiques dans le contrat**, in *Les déséquilibres économiques et le droit économique*, Larcier, 2015, p.193 et s. (10 pages)
21. **RSE et risque de responsabilité civile de la société**, in Dossier Droit des sociétés et responsabilité civile, Perspectives et évolutions récentes, Actes pratiques et ingénierie sociétaire, janv.-fév. 2013, p. 10 et s. (6 pages)
22. **Droit bancaire de la consommation et frontières**, Rev. dr. banc. et fin. Janv.-fév. 2010, p. 108 et s. (6 pages)
23. **1807-2007 : De la faillite à la sauvegarde**, Journal des sociétés fév. 2007, p. 30 et s. (7 pages)
24. **L'articulation de la période suspecte et des différentes procédures après la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005**, D. 2006, p. 1959 et s. (7 pages).

c) CHAPITRES D'OUVRAGES

1. **Prévention du surendettement des particuliers**, Lamy Droit économique, 2023 (62 pages)
2. **Traitement du Surendettement des particuliers**, Lamy Droit économique 2023 (123 pages)
3. **Le traitement amiable du surendettement des particuliers**, Lamy Voies d'exécution, 2023 (98 pages)
4. **Voies d'exécution et procédure de surendettement et de rétablissement personnel**, Lamy Voies d'exécution, 2023 (96 pages)
5. **Le banquier face au risque de surendettement de son client particulier**, *in Droit bancaire et financier, Mélanges AEDBF VIII*, Éditions Revue Banque, 2022, p. 75 et s. (7 pages)
6. **Émotion et procédures collectives**, *in Émotion et sciences humaines*, Larcier, 2021, p. 261 et s. (7 pages)
7. **Le contrat**, *in Le droit économique au XXIe siècle : notions et enjeux*, Puf, 2020, p. 211 et s. (25 pages)
8. **Les femmes et le droit des affaires**, *in Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre*, 2019, LGDJ-Lextenso (en collaboration avec Irina Parachkévova et Marina Teller) (12 pages).
9. « **Économie de la fonctionnalité** » *in* Dictionnaire des transitions écologiques, sous la dir. de F. Collart-Dutilleul, V. Pironon et A. Van Lang, Institut Universitaire Varenne, 2018 (1 page)
10. **L'économie collaborative : les bouleversements en droit des contrats**, *in* « Quelles régulations pour l'économie collaborative? », Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017, p. 69 (19 pages)
11. **Abus de dépendance et clauses abusives**, *in* La réforme du droit des contrats en pratiques, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017, p. 53 (14 pages)
12. **Effets du contrat envers les tiers (section II) Opposabilité**, Chapitre au sein de l'ouvrage « **Analyse comparée du droit français réformé des contrats et des règles matérielles du commerce international** », dir. C. Jourdain-Fortier et M. Mignot, LexisNexis 2016, p. 519 et s. (22 pages) Chapitre coécrit avec Mathias Latina
13. **Autorités de régulation et autorités de jugement**, Chapitre au sein de l'ouvrage « **Variations juridiques et politiques. Clefs pour la compréhension du monde contemporain** », dir. Y. Strickler, l'Harmattan 2013, p. 191 et s. (16 pages)
14. **Introduction au droit économique de l'environnement**, Chapitre au sein des **Mélanges offerts à Gilles Martin**, éd. Frison-Roche 2013, p. 15 : Chapitre rédigé

collectivement par les membres du CREDECO - Centre de recherche en Droit Economique (22 pages).

15. **Libres propos autour de l'enseignement du droit à l'université, Chapitre au sein des Mélanges offerts à Gilles Martin**, éd. Frison-Roche 2013, p. 605 : Chapitre coécrit avec Irina Parachkévova (10 pages).
16. **Droit économique et droit de l'entreprise en difficulté - Vers un droit négocié de l'entreprise en difficulté**, Actes de colloque publiés à la *Revue Internationale de Droit Economique*, Les Dossiers de la RIDE - 2012, Dossier n° 5 : Avant-propos (4 pages), conception et direction scientifique de la recherche (codirection avec Irina Parachkévova).
17. **Principes contractuels communs, Projet de cadre commun de référence**, Société de législation comparée, 2008 : Commentaire du chapitre 9 et de la section 3 du chapitre 10 du projet de révision des Principes du droit européen du contrat. Chapitre co-écrit avec Irina Parachkévova et Sophie Hébert.

d) FASCICULES

1. **Entreprises en difficulté - Responsabilités et sanctions**, Répertoire de droit commercial, Dalloz, 2023 (99 pages)
2. **Entreprise en difficulté, Avant-propos**, Répertoire de droit commercial, Dalloz 2019 (25 pages)
3. **Entreprises en difficulté - Liquidation judiciaire**, Répertoire de droit commercial, Dalloz 2018 (70 pages)
4. **Contrat - Contenu du contrat : Objet du contrat**, Juris-Classeur Civil, art. 1162 à 1171, fasc. 30, 2018. (en collaboration avec J.-B. Racine) (36 pages)

e) CHRONIQUES

Depuis 2015, co-responsable et **depuis 2021, responsable de la chronique de jurisprudence biannuelle sur le surendettement des particuliers à la Gazette du Palais (10 arrêts commentés par chronique)** (Lextenso)

Depuis 2011, co-responsable de la rubrique « Restructuration des sociétés en difficulté » à la revue Bulletin Joly Sociétés (Lextenso)

f) NOTES ET OBSERVATIONS DE JURISPRUDENCE

1. **Responsabilité pour insuffisance d'actif : retour sur l'exigence de proportionnalité**, note sous CA Dijon 2^e ch. Civ. 7 sept. 2023, BJS nov. 2023, n° BJS20215, p. 55 (4 pages)
2. **Fraude au RSA, la dette peut être effacée!**, obs. sous CE 12 mai 2023, n°461606, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453y4, p. 13 (1 page).
3. **Le juge qui, saisi d'un recours contre la décision de recevabilité, prononce un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire excède ses pouvoirs**, obs. sous Cass. 2^e civ., 8 juin 2023, n°20-21625, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453y3, p. 11 (1 page)
4. **Opposabilité à la caution des mesures de surendettement dans le cadre de son recours contre le débiteur principal**, obs. sous Cass. 1^{re} civ., 13 avr. 2023, n° 21-18121, F-B, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453y2, p. 6 (1 page).
5. **Le juge peut relever d'office la bonne ou mauvaise foi du débiteur pour apprécier la recevabilité de la demande**, obs. sous Cass. 2^e civ., 29 juin 2023, n° 2118454, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453y1, p. 3 (1 page)
6. **Prescription de la contestation de mesures de surendettement étendue à l'action en paiement**, obs. sous Cass. 2^e civ., 23 mars 2023, n° 20-18306, F-PB, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u7, p. 10 (1 page)
7. **Recouvrement du droit de poursuite individuelle d'un créancier après caducité du plan**, obs. sous Cass. 1^{re} civ., 13 avr. 2023, n° 21-18121, F-PB, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u6, p. 10 (1 page).
8. **Point de départ du délai de forclusion biennal : pas de report par les mesures recommandées par la commission**, obs. sous Civ. 2^e 8 juin 2023, n° 21-17735, F-PB, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u5, p. 8 (1 page).
9. **Recevabilité de la demande de surendettement et déchéance du terme du prêt**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 12 juil. 2023, n°22-16653, F-D, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u4, p. 5 (1 page).
10. **Demande de surendettement par le débiteur et interruption de la prescription**, obs. Cass. civ. 2^e 17 mai 2023, n°21-22099, F-D, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u3, p. 4 (1 page).
11. **La décision de vérification des créances n'a pas autorité de la chose jugée au principal**, obs. sous Cass. civ. 2^e 17 mai 2023, n° 22-10193, F-PB, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u2, p. 4 (1 page).
12. **Inertie : bonne ou mauvaise foi ?**, obs. sous Cass. civ. 2^e 2 mars 2023, n° et Cass. civ. 2^e 2 mars 2023, n° 21-17509 et 21-16913, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u1, p. 2 (1 page).
13. **Contestation de mesures et déclaration nouvelle de créance par le débiteur**, obs. sous Cass. civ. 2^e 17 mai 2023, n° 21-15373, F-PB, GPL 26 sept. 2023, n° GPL453u0, p. 8 (1 page).
14. **Conditions de la clôture du rétablissement personnel avec liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif**, obs. sous Cass. civ. 2^e 8 déc. 2022, n° 21-13633, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x9, p. 9 (1 page).
15. **Le jugement prononçant le rétablissement personnel avec liquidation est susceptible d'appel**, obs. sous Cass. civ. 2^e 29 sept. 2022, n°20-23161, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x8, p. 8 (1 page).

16. **Surendettement et absence de comparution en appel**, obs. sous Cass. civ. 2^e 17 nov. 2022, n°21-17331, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x7, p. 7 (1 page).
17. **Déclaration de créance et déchéance du terme**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 23 nov. 2022, n° 20-20535, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x6, p. 6 (1 page).
18. **Le juge doit convoquer les parties à l'audience en vue de respecter le contradictoire**, obs. sous Cass. civ. 2^e 12 janv. 2023, n° 21-11954, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x5, p. 4 (1 page).
19. **Non-paiement des loyers et motifs impropres à caractériser la mauvaise foi**, obs. sous Cass. civ. 2^e 2 fév. 2023, n°21-17373, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446x4, p. 3 (1 page).
20. **Articulation d'une saisie et d'une procédure de surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 17 nov. 2022, n° 20-22912, GPL 14 mars 2023, n° GPL446t2, p. 5 (1 page).
21. **Exclusion du surendettement pour un dirigeant dont la dette est une condamnation pour insuffisance d'actif**, obs. sous Cass. 2^e civ., 29 sept. 2022, n°21-10989, F-D, GPL 14 mars 2023, n° GPL446t1, p. 2 (1 page).
22. **Conditions de la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif**, obs. sous Cass. com. 8 déc. 2022, n° 21-13633, LEDEN fév. 2023, n° DED201i0, p. 2 (1 page).
23. **L'effacement de la dette n'empêche pas l'effet d'une clause résolutoire**, obs. sous Cass. civ. 3^e 6 juil. 2022, n° 21-19427, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e5, p. 11.
24. **L'effacement de dette lié au rétablissement sans liquidation judiciaire ne joue pas à l'égard du coobligé personne physique qui a payé la dette**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 19 janv. 2022, n° 20-12863, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e4, p. 10 (1 page).
25. **Obligation de vendre le bien immobilier pour des débiteurs afin de bénéficier de mesures de surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 9 juin 2022, n° 19-26230, F-B et Cass. civ. 2^e 30 juin 2022, n° 20-21991, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e3, p. 8 (1 page).
26. **La compensation peut opérer pour un débiteur en surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 30 juin 2022, n° 21-10272, F-B, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e2, p. 8 (1 page).
27. **Non-renvoi d'une QPC à propos de la suspension d'une adjudication ordonnée avant la recevabilité du dossier de surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 21 avril 2022, n° 20-22912, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e1, p. 7 (1 page).
28. **Lettre de notification manquant de clarté : recevabilité du recours hors délai d'une créancière**, obs. sous Cass. civ. 2^e 14 avril 2022, n° 21-21071, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440e0, p. 11 (1 page).
29. **Procédure d'appel : dispense de comparution à l'audience de surendettement**, obs. sous Cass. 2^e civ., 3 mars 2022, n° 20-18768, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440d9, p. 4 (1 page).
30. **Mauvaise foi : non-paiement des loyers**, obs. sous Cass. civ. 2^e 30 juin 2022, n° 21-14234, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440d8, p. 3 (1 page).
31. **Nécessité de l'assistance du curateur pour un majeur protégé**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 18 mai 2022, n° 21-11136, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440d7, p. 2 (1 page).

32. **Suspension de la prescription et procédure de, surendettement**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 30 mars 2022, n° 20-20584, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440d6, p. 5 (1 page).
33. **Gérant de SARL et surendettement**, obs. sous Cass. civ. 24 mars 2022, n° 20-17503, F-D, GPL 27 sept. 2022, n° GPL440d5, p. 2(1 page).
34. **Interdiction de gérer pour déclaration de l'état de cessation des paiements sciemment omise**, note sous Cass. com. 12 janv. 2022, n° 20-21427, F-B, BJS mars 2022, n° BJS200v7, p. 41, (3 pages)
35. **L'exigence d'un préjudice personnel au créancier ne vaut pas avant la procédure collective**, note sous Cass. com. 12 janv. 2022, n° 21-10497, FD, BJS mars 2022, BJS mars 2022, n° BJS200v8, p. 43 (3 pages)
36. **Audience d'appel : pas d'obligation de convoquer le conseil du créancier**, obs. sous Cass. 2^e civ., 16 déc. 2021, n° 19-26090, F-PB, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
37. **Le jugement statuant sur un recours en rétractation est susceptible d'appel**, obs. sous Cass. 2^e civ., 4 nov. 2021, n° 20-11683, F-D, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
38. **Effacement des dettes dans le cadre du prononcé par le juge d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**, obs. sous Cass. 2^e civ., 4 nov. 2021, n° 16-21392, F-D, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
39. **Principe du contradictoire et relevé d'office de la prescription**, obs. sous Cass. 1^{re} civ., 8 déc. 2021, n° 20-13364, F-D, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
40. **Convocation du débiteur à une mauvaise adresse**, obs. sous Cass. 2^e civ., 30 sept. 2021, n° 20-12160, F-D, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
41. **L'impôt sur le revenu n'est pas une dette professionnelle**, obs. sous Cass. 2^e civ., 4 nov. 2021, n° 20-15008, F-PB, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
42. **Fraude fiscale : la mauvaise foi est caractérisée**, obs. sous Cass. 2^e civ., 4 nov. 2021, n° 20-14609, F-D et Cass. 2^e civ., 13 janv. 2022, n° 20-17875, FD, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
43. **Bonne foi et négligence du débiteur**, obs. sous Cass. 2^e civ., 30 sept. 2021, n° 20-16748, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page)
44. **L'associé d'une SCI peut bénéficier d'une procédure de surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 16 déc. 2021, n° 20-16485, F-PB, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page).
45. **Le débiteur membre d'un GAEC peut bénéficier du surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 16 déc. 2021, n° 20-18344, F-PB, Gaz. Pal. 8 mars 2022, GPL432z4 (1 page).
46. **Les dettes professionnelles peuvent être traitées par des mesures de surendettement**, obs. sous CA Rennes, ch. surendettement, 25 juin 2021, n° 19/02112, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 30 (1 page).
47. **Office du juge saisi par la commission de surendettement pour vérification de créances**, obs. sous Cass. civ. 2^e 4 mars 2021, n° 19-24151 ; Cass. civ. 2^e, 25 mars 2021, n° 19-22290, FD et Cass. civ. 2^e, 15 avr. 2021, n° 19-22164, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 28 (1 page).
48. **Travailleur indépendant : le juge doit vérifier son statut au jour où il statue**, obs. sous Cass. civ. 2^e, 15 avr. 2021, n° 19-25349, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 26 (1 page).
49. **De la nécessité d'une analyse individualisée de la situation de surendettement dans un couple**, obs. sous Cass. civ. 2^e, 25 mars 2021, n° 19-22520, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 24 (1 page).

50. **La seule qualité de gérant de SARL ne peut suffire à justifier l'exclusion du surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e, 1^{er} juill. 2021, n° 20-13306, Gaz. Pal 28 sept. 2021, p. 22 (1 page).
51. **Déchéance de la procédure pour la débitrice ayant un bien immobilier**, obs. sous Cass. civ. 2^e, 10 juin 2021, n° 20-10399, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 31 (1 page).
52. **La qualité de créancier est nécessaire pour contester la décision de recevabilité**, obs. sous Cass. civ. 2^e 10 juin 2021, n° 20-15410, Gaz. Pal 28 sept. 2021, p. 28 (1 page)
53. **La « simple négligence » de l'article L. 651-2 du Code de commerce ne se réduit pas à l'ignorance légitime**, note sous Cass. com. 3 fév. 2021, n° 19-20004, BJS avril 2021, p. 57 (4 pages)
54. **Saisine d'une commission de surendettement : la prescription de l'action du créancier n'est pas interrompue**, obs. sous Cass. civ. 1^{ère} 8 avril 2021, n° 19-15549, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 27 (1 page).
55. **Prise en compte d'éléments postérieurs à une première irrecevabilité à la procédure de surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 1^{er} juil. 2021, n° 20-12514, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 25 (1 page).
56. **Bonne foi « procédurale » : la banque aurait dû être informée par le débiteur de la vente du bien immobilier financé**, obs. sous Cass. civ. 2^e 10 juin 2021, n° 20-13597, Gaz. Pal. 28 sept. 2021, p. 24 (1 page).
57. **Responsabilité pour insuffisance d'actif : prise en compte des seules dettes antérieures au jugement d'ouverture**, note sous Cass. com. 7 oct. 2020, n° 19-14291, BJS déc. 2020, p. 45 (4 pages)
58. **« Simple négligence » versus faute de gestion du dirigeant en matière d'insuffisance d'actif**, note sous Cass. com. 17 juin 2020, n° 18-18321, BJS oct. 2020, p. 38 (5 pages)
59. **Mauvaise foi et endettement entièrement causé par des actes délictueux**, obs. sous Cass. civ. 2^e 2 juil. 2020, n°18-26213, Gaz. Pal. 29 sept. 2020, p. 27 (1 page)
60. **Une gérante de société, bien que ne relevant pas des procédures du Code de commerce, ne peut prétendre au surendettement pour une dette professionnelle**, obs. sous Cass. civ. 2^e 2 juil. 2020, n°19-15959, Gaz. Pal. 29 sept. 2020, p. 24 (1 page)
61. **La dette contractée pour l'activité de son conjoint commerçant n'est pas une dette professionnelle**, obs. sous Cass. civ. 2^e 4 juin 2020, n° 19-13734, Gaz. Pal. 29 sept. 2020, p. 29 (1 page)
62. **Déchéance du surendettement du fait de la remise de faux documents à la commission de surendettement**, obs. sous CA Rennes, ch. du surendettement, 30 juill. 2020, n° 17/05180, Gaz. Pal. 29 sept. 2020, p. 28 (1 page)
63. **Les professions libérales ne peuvent bénéficier du surendettement même pour une dette personnelle**, obs. sous Cass. com. 17 juin 2020, n°19-10464, Gaz. Pal. 29 sept. 2020, p. 25 (1 page)
64. **Covid-19 : le rebond de l'entrepreneur facilité**, LEDEN juin 2020, p. 6 (1 page)
65. **Rémunération excessive de la directrice générale d'une association sanctionnée par la banqueroute**, note sous Cass. com. 18 mars 2020, n°18-86492, BJS juin 2020, p. 37 (4 pages)
66. **Recevabilité de la demande de surendettement et vente forcée immobilière**, obs. sous Cass. civ. 2^e 5 sept. 2019, n° 18-15547, Gaz. Pal. avril 2020, p. 29 (1 page)
67. **Inexécution des mesures par le débiteur : le créancier ne retrouve pas automatiquement son droit de poursuite**, obs. sous Cass. civ. 2^e 9 janv. 2020, n° 18-19946, Gaz. Pal. avril 2020, p. 31 (1 page)

68. **Articulation de l'exécution d'un plan de surendettement et de l'expulsion d'un locataire : première application de la loi ELAN**, obs. sous CA Aix-en-Provence, 12 sept. 2019, n° 18/20335, Gaz. Pal. avril 2020, p. 30 (1 page)
69. **Décision du juge d'instance sur recours contre la décision de recevabilité de la commission de surendettement : pas d'appel possible**, obs. sous Cass. civ. 2^e 17 oct. 2019, n° 18-19183, Gaz. Pal. avril 2020, p. 29 (1 page)
70. **Bonne foi, paiement du loyer et recherche d'emploi**, note sous Cass. civ. 2^e 14 nov. 2019, n° 18-23628, Gaz. Pal. avril 2020, p. 27 (1 page)
71. **Insuffisance d'actif : fautes commises pendant le redressement précédant la liquidation judiciaire**, note sous Cass. com. 22 janv. 2020, n°18-17030, BJS avril 2020, p. 38 (4 pages)
72. **Faillite personnelle : exclusion des faits commis le jour de l'ouverture de la procédure collective**, note sous Cass. com. 23 oct. 2019, n°18-12181, BJS fév. 2020, p. 37 (5 pages)
73. **Caution dirigeante et surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 6 juin 2019, n° 18-16228, Gaz. Pal. 1^{er} oct. 2019, p. 26 (1 page)
74. **Éléments nouveaux dans l'appréciation de la bonne foi**, note sous Cass. civ. 2^e 6 juin 2019, n° 18-15230, Gaz. Pal. 1^{er} oct. 2019, p. 25. (1 page)
75. **Appréciation de la bonne foi : le respect des mesures imposées ne suffit pas**, obs. sous Cass. civ. 2^e 27 juin 2019, n°18-12681, Gaz. Pal. 1^{er} oct. 2019, p. 27. (1 page)
76. **L'effacement des dettes n'équivaut pas à un paiement : le locataire n'échappe pas à la résiliation du bail en cas d'effacement de la dette locative**, obs. sous Cass. civ. 2^e 10 janv. 2019, n°17-21774, Gaz. Pal. 23 avril 2019, p. 28. (1 page)
77. **Bonne foi : vivre au-dessus de ses moyens ne permet pas d'accéder au surendettement**, obs. sous Cass. civ. 2^e 21 fév. 2019, n° 18-11476, Gaz. Pal. 23 avril 2019, p. 20. (1 page)
78. **Vérification des créances par le juge du tribunal d'instance : rappel à l'ordre**, obs. sous Cass. civ. 2^e 6 sept. 2018, n° 17-20130, Gaz. Pal. 23 avril 2019, p. 23. (1 page)
79. **Mesures d'expulsion du logement du débiteur : la durée de la suspension n'est pas modulable par le juge**, obs. sous Cass. civ. 2^e 18 oct. 2018, n° 17-19831, Gaz. Pal. 23 avril 2019, p. 24. (1 page)
80. **Recevabilité d'un dossier de surendettement et expulsion du locataire**, obs. sous CA Versailles, 14^e ch., 25 oct. 2018, n° 18/01716, Gaz. Pal. 23 avril 2019, p. 25. (1 page)
81. **Responsabilités fiscale et pour insuffisance d'actif : la solidarité permet le cumul**, note sous Cass. com., 5 sept. 2018, n 17-13626. BJS nov. 2018, page 639. (4 pages)
82. **Faute de gestion pendant l'exécution du plan de redressement**, note sous Cass. com., 4 juill. 2018, no 16-22621, BJS oct. 2018, page 593 (5 pages)
83. **Détermination des ressources et des charges : détail et précision exigés**, obs. sous Cass. 2e civ., 28 juin 2018, n°17-19803, Gaz. Pal., 2 oct. 2018, p. 24. (1 page)
84. ***Contra non valentem agere non currit praescriptio* : l'impossibilité d'agir précisée en cas de dossier de surendettement recevable**, obs. sous Cass. 2e civ., 28 juin 2018, n° 17-17481, Gaz. Pal. 2 oct. 2018, p. 27. (1 page)
85. **Mauvaise foi, morale, principe de la contradiction et surendettement des particuliers**, obs. sous Cass. 2e civ., 17 mai 2018, n°17-15046. Gaz. Pal. 2 oct. 2018, p. 22. (1 page)
86. **Obligation de déménager pour le débiteur surendetté marié sous le régime de la séparation de biens**, obs. sous Cass. 2e civ., 28 juin 2018, n°17-17503, Gaz. Pal. 2 oct. 2018, p. 28. (1 page)

87. **Responsabilité délictuelle de l'actionnaire principal du groupe envers les salariés licenciés dans l'affaire Lee Cooper**, note sous Cass. soc., 24 mai 2018, n°16-22881, BJS sept. 2018, p. 522. (5 pages)
88. **Garantie financière en matière immobilière : limitation de la portée de l'article L. 650-1 du Code de commerce**, obs. sous Cass. com., 24 mai 2018, n°16-26387, L'Essentiel Droit des entreprises en difficulté, juil. 2018, page 5. (1 page)
89. **Contribution aux pertes sociales : seul le liquidateur peut agir contre les associés d'une société en liquidation**, obs. sous Cass. com., 3 mai 2018, n° 15-20348, L'Essentiel Droit des entreprises en difficulté juin 2018, p. 6. (1 page)
90. **Prescription de l'action du créancier contre la caution d'un débiteur en procédure collective**, note sous Cass. com. 3 oct. 2018, n° 16-26985, AJ Contrat 2018, p. 545 (3 pages)
91. **Éléments non constitutifs d'une reconnaissance de dette interrompant la prescription**, obs. sous Cass. 2e civ., 1^{er} fév. 2018, n°16-28043, Gaz. Pal. avril 2018, p. 38. (1 page)
92. **Régularisation du plan de surendettement valant reconnaissance de dette : interruption du délai de prescription**, obs. sous Cass. 1^{ère} civ., 17 janv. 2018, n°17-10141, Gaz. Pal. avr. 2018, page 35. (1 page)
93. **Vivre au-dessus de ses moyens peut être constitutif de mauvaise foi**, obs. sous Cass. 2e civ., 7 sept. 2017, n° 16-21079, Gaz. Pal., avril 2018 p. 29 (1 page)
94. **Inexécution de mesures recommandées rendues exécutoires : caducité et déchéance du terme**, obs. sous Cass. 2e civ., 1er mars 2018, n°17-16293, Gaz. Pal. avril 2018, p. 36 (1 page)
95. **Fraude fiscale : l'accès au surendettement n'est pas possible du fait de la mauvaise foi caractérisée**, obs. sous Cass. 2e civ., 16 nov. 2017, n 16-23851, Gaz. Pal. avril 2018, p. 30 (1 page)
96. **Cause de l'engagement de caution : l'insuffisance de l'avantage consenti par le créancier n'entraîne pas la nullité**, note sous Cass. com. 25 oct. 2017, n°16-16839, AJ Contrat 2018, p. 47 (3 pages)
97. **Rupture abusive de crédit et insuffisance de la cause de l'engagement de caution : pas de sanction de l'établissement bancaire**, obs. sous Cass. com. 25 oct. 2017, n°16-16839, LEDEN déc. 2017, p. 2 (1 page)
98. **Mauvaise foi du débiteur disposant d'économies**, obs. sous. Cass. civ. 2^e 11 mai 2017, n°16-15732, Gaz. Pal. 3 oct. 2017, p. 29 (1 page)
99. **Affaire Métaleurop, ou la responsabilité délictuelle comme alternative confirmée au coemploi**, note sous CA Douai, ch. soc., 31 janv. 2017, no 13/03934, SA Recylex, BJS oct. 2017, p. 626. (4 pages)
100. **Une personne exerçant la profession d'orthodontiste comme associé d'une société civile professionnelle peut bénéficier du surendettement**, obs. sous. Cass. civ. 2^e 1^{er} juin 2017, n°16-17077, Gaz. Pal. 2 mai 2017, p. 30. (1 page)
101. **L'associé gérant d'une EURL peut bénéficier d'une procédure de surendettement des particuliers**, obs. sous Cass. civ. 2^e 13 oct. 2016, n° 15-24301, Gaz. Pal. 2 mai 2017, p. 30. (1 page)
102. **La prestation compensatoire est un actif à prendre en considération lors de l'appréciation de la situation de surendettement**, obs. sous Cass. com. 13 oct. 2016, n° 15-21659, Gaz. Pal. 2 mai 2017, p. 33. (1 page)
103. **Être ou ne plus être autoentrepreneur**, obs. sous Cass. civ. 2^e 1^{er} déc. 2016, n° 15-25485, Gaz. Pal. 2 mai 2017, p. 29. (1 page)
104. **La clause d'indemnité de recouvrement aggrave la situation du débiteur en procédure collective**, note sous Cass. com. 22 fév. 2017, n° 15-15942, AJ Contrat 2017, p. 234. (3 pages)

105. **Extension de procédure pour confusion des patrimoines : les relations financières anormales précisées**, note sous Cass. com. 12 nov. 2016, n° 15-13006, BJS fév. 2017, p.143. (5 pages)
106. **La caractérisation d'une direction de fait se heurte au contrôle normal inhérent à l'existence d'un groupe de sociétés**, note sous Cass. com. 11 oct. 2016, n° 14-26901, BJS janv. 2017, p. 40. (5 pages)
107. **Avant l'ordonnance du 12 mars 2014 , le principe reste celui d'un paiement comptant dans le cadre d'un contrat continué**, note sous Cass. com. 20 sept. 2017, n° 14-17225, AJ Contrat 2017, p. 498. (4 pages)
108. **Reddition de comptes vs responsabilité pour insuffisance d'actif**, obs. sous Cass. com. 15 nov. 2016, n° 15-16070, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, janv. 2017, p.6
109. **Certification des comptes et preuve de la confusion des patrimoines**, obs. sous Cass. com. 27 sept. 2016, n° 14-29278, LEDEN nov. 2016, p. 2. (1 page)
110. **L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif pour contrôler la rémunération des dirigeants**, note sous Cass. com. 31 mai 2016, n° 14-24779, BJS nov. 2016, p. 677. (4 pages)
111. **Précisions relatives à l'interdiction de gérer**, note sous CA Paris, 5-8, 22 mars 2016, n° 15/14846, BJS oct. 2016, p. 67. (5 pages)
112. **Quelques précisions à propos de l'insuffisance d'actif mise à la charge du dirigeant d'une holding ayant bénéficié d'un mandat *ad hoc***, note sous Cass. com., 18 mai 2016, n° 14-16895, BJS oct. 2016, p. 65. (5 pages)
113. **Surendettement et débiteur propriétaire de sa résidence principale**, obs. sous Cass. civ. 2^e 2 juin 2016, n° 15-17940, Gaz. Pal. 27 sept. 2016, p.27. (1 page)
114. **L'agent commercial est exclu de la procédure de surendettement des particuliers**, obs. sous Cass. civ. 2^e 23 juin 2016, n° 15-16637, Gaz. Pal. 27 sept. 2016, p. 25. (1 page)
115. **Où la théorie du coemploi semble définitivement neutralisée**, note sous Cass. soc., 10 déc. 2015, n° 14-19316, Petites Affiches 2 juin 2016, p. 13 et s. (5 pages)
116. **Appréciation de la disproportion du cautionnement : au moment où le plan de sauvegarde est résolu**, note sous Cass. com., 1^{er} mars 2016, n° 14-16402, BJS mai 2016, p. 284 et s. (4 pages)
117. **Préjudice collectif et préjudice distinct et personnel dans les procédures collectives : précisions**, note sous Cass. civ. 1^{ère}, 3 févr. 2016, n°s 14-25695 et 14-25733, BJS avril 2016, p. 222. (4 pages)
118. **L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif ne peut être dirigée... que contre les dirigeants !**, note sous Cass. com., 12 janv. 2016, n° 14-23359, BJS avril 2016, p. 227. (3 pages) (5 pages)
119. **Pas de responsabilité de la mère cessant son soutien à sa filiale envers les salariés de celle-ci**, note sous CA Paris, P. 5, ch. 8, 14 avr. 2015, n° 14/02820, BJS déc. 2015, p. 667 et s. (5 pages)
120. **Responsabilité pour insuffisance d'actif : le dirigeant de fait doit être celui d'une personne morale de droit privé**, note sous Cass. com., 30 juin 2015, n° 14-15984, BJS nov. 2015, p. 598 et s. (4 pages)
121. **Banqueroute par comptabilité irrégulière ou incomplète : réparation du préjudice dans le cadre de l'action civile**, note sous Cass. crim., 8 juill. 2015, n° 14-84075, BJS oct. 2015, p. 509 et s. (4 pages)
122. **Extension de procédure pour confusion de patrimoines : les relations financières anormales précisées**, note sous Cass. com., 16 juin 2015, n° 14-10187, BJS sept. 2015, p. 458 et s. (3 pages)
123. **L'unicité de la date de cessation des paiements confirmée**, note sous Cass. com., 10 mars 2015, n° 12-16956, BJS juin 2015, p. 302 et s. (3 pages)

124. **La différence de traitement entre la caution simple et la caution solidaire dans le redressement est conforme à la Constitution**, note sous Cons. const., 6 févr. 2015, n° 2014-447 QPC, BJS avril 2015, p. 206 et s. (2 pages)
125. **Procédure unique à l'égard des sociétés d'un groupe : la nécessité d'une confusion des patrimoines réaffirmée**, note sous Cass. com., 16 sept. 2014, n° 13-24161, BJS mars 2015, p. 143.
126. **Appréciation de la bonne foi : au jour où le juge statue**, obs. sous Cass. 2° civ., 13 mai 2015, n° 14-13117, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p. 13.
127. **Recevabilité du dossier de surendettement : tout ou rien**, note sous Cass. 2° civ., 15 oct. 2015, n° 14-22395, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p. 14.
128. **Le propriétaire d'une résidence principale peut bénéficier d'une procédure de surendettement**, obs. sous Cass. 2° civ., 19 févr. 2015, n° 13-28236 (1^{ère} esp.), Cass. 2° civ., 19 févr. 2015, n° 14-10268 (2^e esp.) et Cass. 2° civ., 9 avr. 2015, n° 14-14579, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p.10.
129. **L'entraide familiale prise en compte comme « charge » dans le plan de désendettement**, obs. sous CA Paris, 5 mai 2015, n° 14-00104, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p.12.
130. **Contestation des mesures imposées par la commission**, obs. sous CA Paris, 7 avr. 2015, n° 04/00070, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p. 13.
131. **Les créances fiscales sont soumises au même traitement que les autres créances**, obs. sous Cass. 2° civ., 25 juin 2015, n° 13-27107, Gaz. Pal., 16-17 déc. 2015, p. 15.
132. **L'indu versé à la suite de fraudes est exclu des mesures de rétablissement personnel**, obs. sous CA Douai, 24 sept. 2015, n° 15/01479, Gaz. Pal. 16-17 déc. 2015, p. 16.
133. **L'articulation des préjudices personnel et collectif dans la procédure collective**, obs. sous Cass. com., 29 sept. 2015, n° 13-27587, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, nov. 2015, p. 3.
134. **Le liquidateur agissant en rupture abusive de crédit pendant la liquidation judiciaire agit au nom du débiteur dessaisi**, obs. sous Cass. com. , L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, juil. 2015, p. 3.
135. **Charge de la preuve de la perte d'un droit préférentiel en cas de non-déclaration**, obs. sous Cass. com. 8 avr. 2015, n° 13-22969, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, mai 2015, p. 5.
136. **Reprise des poursuites individuelles en dehors de toute décision de résolution du plan**, obs. sous Cass. com. 8 avr. 2015, n° 13-28061, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, mai 2015, p. 4
137. **Le loueur du fonds de commerce non radié au RCS ne peut bénéficier du surendettement des particuliers**, obs. sous Cass. com., 17 févr. 2015, n° 13-27508, Gaz. Pal. 21 mai 2015, p. 14.
138. **Le prêt viager hypothécaire n'est pas une dette à prendre en considération dans le passif du débiteur surendetté**, obs. sous Cass. civ. 2° 4 sept. 2014 13-18882, Gaz. Pal. 21 mai 2015, p. 17.
139. **Voies de recours contre le jugement du tribunal d'instance**, obs. sous Cass. 2° civ., 25 sept. 2014, n° 13-13731, Gaz. Pal. 21 mai 2015, p. 18.
140. **Application de la loi du 26 juillet 2013 supprimant le recours contre la décision d'orientation**, obs. sous CA Colmar, 23 juin 2014 : Juris-Data n° 2014-014713, Gaz. Pal. 21 mai 2015, p. 19.
141. **Rétablissement personnel et défaut de réponse du débiteur : le dossier ne doit pas être clôturé**, obs. sous Cass. 2° civ., 4 sept. 2014, n0 13-21082, p. 23.
142. **Les cotisations sociales n'échappent pas à l'interdiction des poursuites**, obs. sous Cass. com. 17 fév. 2015, n° 13-26931, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, avril 2015, p. 2.

143. **L'avertissement personnel d'un créancier privilégié est efficace même si les textes qu'il vise ne sont plus en vigueur**, obs. sous Cass. com. 17 févr. 2015, n° 13-24403, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, avril 2015, p. 5.
144. **Conditions de l'extension au sein d'un groupe de sociétés**, obs. sous Cass. com., 16 déc. 2014, n° 13-24161, L'essentiel du droit des entreprises en difficulté, fév. 2015, p. 3.
145. **Sanction des dirigeants : revirement sur la détermination de la date de cessation des paiements**, note sous Cass. com., 4 nov. 2014, n° 13-23070, BJS janv. 2015, p. 23 et s. (4 pages)
146. **L'action en paiement du solde d'un compte courant d'associé n'est pas un droit propre**, note sous Cass. com., 23 sept. 2014, n° 12-29262, BJS déc. 2014, p. 712 et s. (4 pages).
147. **L'article 1382 du Code civil en renfort de la théorie du co-emploi**, note sous Cass. soc., 8 juill. 2014, n° 13-15573, BJS oct. 2014, p. 398 et s. (2 pages).
148. **La conversion du redressement en liquidation pendant la période d'observation n'est pas inconstitutionnelle**, note sous Cons. const., 6 juin 2014, n° 2014-399 QPC, BJS oct. 2014, p. 402 et s. (2 pages).
149. **Le groupe de sociétés face aux nullités de la période suspecte**, note sous Cass. com., 27 mai 2014, n° 13-15540, BJS sept. 2014, p. 522 et s. (2 pages).
150. **Le sacrifice de la filiale sur l'autel de la mère est une faute séparable des fonctions du dirigeant**, note sous Cass. com., 27 mai 2014, n° 12-28657, BJS juil. 2014, p. 467 et s. (4 pages)
151. **Extension de procédure : « Le législateur nous garde de l'opportunité du juge »...**, note sous CA Aix-en-Provence, 8^e ch. A, 6 mars 2014, n° 10/12732, BJS juin 2014, p. 417 (4 pages).
152. **Obligation de déclaration de créance : au passif de son débiteur uniquement...**, note sous Cass. com., 4 mars 2014, n° 12-26983, BJS mai 2014, p. 337 et s. (3 pages).
153. **Absence de faute de gestion dans le cadre d'un groupe de sociétés**, note sous Cass. com., 3 déc. 2013, n° 12-22213, BJS mars 2014, p. 186 et s. (2 pages).
154. **La connaissance personnelle de la cessation des paiements, condition des nullités facultatives de la « période suspecte »**, note sous BJS fév. 2014, p. 106 et s. (4 pages)
155. **Prorogation du délai de déclaration pour la société étrangère ayant un établissement en France**, note sous Cass. com., 5 nov. 2013, n° 12-20234, BJS fév. 2014, p. 109 et s. (2 pages)
156. **Le cautionnement réel de la société mère par sa filiale a une contrepartie**, note sous Cass. com., 19 nov. 2013, n° 12-23020, BJS janv. 2014, p. 44.
157. **Rappel de l'exigence d'antériorité pour les faits justifiant le prononcé d'une mesure de faillite personnelle**, note sous Cass. com. 11 déc. 2012, n° 11-22436, BJS oct 2013, p. 668 et s. (2 pages)
158. **Caractérisation de la confusion des patrimoines en cas d'absence de perception des loyers : et s'il y avait du nouveau ?**, note sous Cass. com., 26 mars 2013, n° 12-14809, BJS oct. 2013, p. 663 et s. (3 pages)
159. **Le liquidateur ne peut procéder à la réalisation de l'immeuble déclaré insaisissable**, note sous Cass. com., 18 juin 2013, n° 11-23716, BJS oct. 2013, p. 667 et s. (2 pages).
160. **Précisions sur le point de départ de la prescription de l'action en responsabilité contre le liquidateur amiable**, note sous Cass. com., 25 juin 2013, n° 12-19173, BJS sept. 2013, p. 545 et s. (3 pages)
161. **Efficacité confirmée de la déclaration d'insaisissabilité : l'action paulienne par le liquidateur est irrecevable**, note sous Cass. com., 23 avr. 2013, n° 12-16035, BJS juil. 2013, p. 511 et s. (3 pages).

162. **Le capital social non libéré n'est ni un actif disponible, ni une réserve de crédit**, note sous Cass. com., 23 avr. 2013, n° 12-18453, BJS juin. 2013, p.414 et s. (3 pages)
163. **Action en insuffisance d'actif : retour sur la faute et le lien de causalité**, note sous Cass. com. 30 oct. 2012, BJS janv. 2013, p. 54 s. (3 pages)
164. **Convocation à une mauvaise adresse du dirigeant poursuivi pour insuffisance d'actif**, note sous Cass. com. 19 juin 2012, n° 10-16890, BJS oct. 2012, p. 733 (2 pages).
165. **Pas d'irrégularité de la convocation à une ancienne adresse : pas de nullité des décisions collectives**, note sous CA Paris P. 5, ch. 9, 12 avr. 2012, n° 11/08588, SARL Sogesti, BJS juillet 2012, p. 568 et s. (2 pages)
166. **Sanction de l'irrégularité de la convocation aux assemblées : une nullité de moins en moins facultative**, note sous CA Bastia ch. civ., 11 janv. 2012, n° 09/00392, SARL Dolce Mare, BJS mai 2012, p. 417 et s. (2 pages)
167. **Indemnisation de mission et remboursement de notes de frais d'un ex-dirigeant de SAS**, note sous Cass. com. 4 oct. 2011, n° 10-20745, BJS janv. 2012, p. 25. (2 pages)
168. **Le montage SCI/société d'exploitation à l'épreuve de la confusion des patrimoines pour « relations financières anormales »**, note sous Cass. com. 13 sep. 2011, n° 10-24536, BJS janv. 2012, p. 63.
169. **Action en comblement de passif contre un dirigeant de fait responsable de l'insuffisance d'actif exclusivement**, note sous CA Rouen, mars 2011, n° 10/01471, BJS oct. 2011, p. 823 et s.
170. **Avance de trésorerie et nouvelle définition légale de la cessation des paiements**, note sous Cass. com., 16 nov. 2010, n° 09-71278, BJS mars 2011, p. 207 et s. (2 pages)
171. **Liquidation judiciaire, poursuite illicite d'activité et rupture du contrat de travail**, note sous Cass. soc. 17 nov. 2010, n° 09-66155, BJS mars 2011, p. 208 (2 pages).
172. **Vers une banqueroute virtuelle ?**, note sous Cass. crim. 24 mars 2010, n° 09-84599, BJS juil. 2010, p. 669 (3 pages).
173. **Liquidation judiciaire : représentation de la société poursuivie pénalement**, note sous Cass. crim. 10 fév. 2010, n° 08-87357, BJS juil. 2010, p. 670 et s. (4 pages)
174. **De non vigilantibus non curat praetor ! Et pourtant...**, note sous Civ. 1^{ère} 15 novembre 2005 (pourvoi n° 03-20597), *Petites Affiches* 9 août 2007, p. 12 et s. (8 pages)
175. **Compensation des créances connexes**, note sous Cass. com. 4 juin. 2003, n° 01-17762, *Petites Affiches* 18 fév. 2004, p. 3 et s. (6 pages).
176. **Bénéfice de subrogation**, note sous Cass. com., 13 mai 2003 n° 00-15.404, *Petites Affiches* 19 fév. 2004, p. 4. (5 pages)

g) COMMUNICATIONS A COLLOQUES ET CONFERENCES PUBLIEES OU EN COURS DE PUBLICATION

1) La franchise participative : incidences sociétaires, Colloque Lyon sous la direction d'A. Bézert, 1^{er} déc. 2023, Université Lyon III

2) Les recours collectifs au service de l'éco-consommateur, Colloque Nice sous la direction de G. Leray et G. Catallano, 15 juin 2023, Université Côte d'Azur

- 3) Panorama du droit du surendettement des particuliers en France**, in 10^e rencontre franco-chinoises du Droit et de la Justice, Séminaire franco-chinois : législation et pratiques du système de surendettement des particuliers, Ambassade de France, Bangkok, 12 déc. 2022
- 4) Les contrats portant sur les services**, Colloque sous la dir. de G. Cerqueira et V. Monteillet, Université de Nîmes 7 oct. 2022
- 5) Le droit des entreprises en difficulté doit-il changer afin de rendre possible la transformation écologique du tissu économique?**, in **Journée de recherche**, "L'écologisation des techniques juridiques du droit de l'entreprise", MSH Paris Nord, 11 octobre 2022
- 6) Smart Contracts et objets connectés**, in Programme « Droit et Objets connectés » sous la direction de J. B. Racine, I. Parachkévova et Th. Marteu, Faculté de droit de Nice, 15 novembre 2019, publication en cours chez Larcier 2020.
- 7) La responsabilité environnementale de la société mère (du fait de sa filiale en difficulté)**, in Droit des entreprises en difficulté et responsabilité, Colloque Aix-en-Provence 6 déc. 2019, sous la dir. de V. Perruchot-Triboulet et A. Cerati-Gauthier
- 8) Du contrat à l'objet connecté – Du consentement à l'automatisation des échanges**, in Des objets connectés à l'IA, l'école de Nice rencontre l'école de Bruxelles, Université de Nice, 27 et 28 septembre 2018 (publication en cours chez Larcier 2020).
- 9) Objets connectés – Le regard du juriste, Tables Rondes Nice 4 juin 2018**
- 10) Déséquilibre significatif et commerce international, réformes locales, effets globaux**, Séminaire GREDEG, Nice, 30 mai 2018
- 11) Abus de dépendance et clauses abusives**, in La réforme du droit des contrats en pratique, Colloque Nice oct. 2016 (publication 2017)
- 12) Le Consommateur : évolutions et perspectives**, Doctoriales du CERDP, nov. 2016, Faculté de droit de Nice.
- 13) Droit des obligations et prévention des difficultés d'entreprise**, in Journée d'études Nice 29 avril 2016 sur le droit des entreprises en difficulté. Conférence non publiée.
- 14) Déséquilibre significatif : entre droit des pratiques restrictives et droit commun des contrats**, Conférence à HEC, Paris, 10 déc. 2015. Publié sur le site du CREDA (Centre de recherche sur le droit des affaires), www.Creda.ccip.fr
- 15) French 2008 Law on restrictive practices and the notion of significant imbalance in contract law**, in « Abuses of economic dependence » Colloque Nice (dir. F. Marty et P. Bougette), Faculté de droit 21 sept. 2015, Colloque non publié.
- 16) Présentation de la réforme du bail commercial par la loi Pinel – Aspect de droit des contrats**, in La réforme des baux commerciaux par la loi Pinel du 18 juin 2014, Colloque Nice (dir. E. Mouial Bassilana et I. Parachkévova), 6 février 2015 : Conférence non publiée.

- 17) Les nouvelles procédures issues de l'ordonnance du 12 mars 2014**, in Réforme du droit de l'entreprise en difficulté, Colloque Le Muy (dir. B. Brignon), 27 juin 2014. Colloque non publié.
- 18) Le rôle du juriste d'entreprise en matière de RSE**, in Conférence Nice 21 fév. 2014. Conférence non publiée.
- 19) Autorités de régulation et autorités de jugement**, in Conférences d'ouverture du CERDP, nov. 2012, Nice. Contribution transformée en article et publiée au sein de l'ouvrage collectif « Variations juridiques et politiques. Clefs pour la compréhension du monde contemporain », dir. Y. Strickler, l'Harmattan 2013, p. 191 et s. (16 pages)
- 20) Actualité des sociétés en difficulté**, in Colloque annuel du Bulletin Joly Sociétés, Paris, 19 nov. 2013. Conférence non publiée.
- 21) La rétroactivité en droit des entreprises en difficulté**, in Aspects de la rétroactivité en droit des Affaires et en droit fiscal, Colloque en l'honneur du Professeur Jean Pierre Gastaud, Paris-Dauphine, 20 juin 2013 : Contribution transformée en article et publiée au JCP E 2013, n° 38 (7 pages).
- 22) La prévention des difficultés d'entreprise**, Conférence prononcée à la faculté de droit de Nice le 20 décembre 2012, dans le cadre des conférences d'ouverture organisées par le professeur Yves Strickler : Conférence non publiée.
- 23) Actualité des sociétés en difficulté**, in Colloque annuel du Bulletin Joly Sociétés, Paris 26 octobre 2012 : Conférence non publiée.
- 24) Propos introductifs, in Sauvegarde et réalité économique : où en est-on ?**, Journée d'études, Faculté de droit de Nice, le 29 mars 2011. Conférence non publiée.
- 25) Droit bancaire de la consommation et frontières**, in Banque et Frontières, Colloque AEDBF Monaco, 21 oct. 2009, Contribution transformée en article et publiée à la Revue de droit bancaire et financier 2010, p. 108 et s. (11 pages).
- 26) Conférence introductive**, in Procédure civile et procédures collectives, Tables rondes du colloque CRAJEFE de Nice des 16 et 17 mai 2008 : Conférence non publiée.
- 27) L'agencement des différentes procédures instaurées par la loi de sauvegarde**, in La loi de sauvegarde : premiers mois d'application, Colloque du CRAJEFE de Nice des 31 mars et 1^{er} avril 2006, Petites Affiches 14 juin 2007, p. 49 et s. co-écrit avec L-C. Henry. (9 pages)

2. ENCADREMENT DOCTORAL ET SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE THESEES

10 directions de thèses, 6 contrats doctoraux, 5 soutenances

2.4.1 THESES SOUTENUES

- 1) VOLPI Nicolas, La régulation du secteur agroalimentaire par le contrat, vers un droit agroalimentaire des contrats, thèse soutenue le 8/11/2019 Faculté de droit et de sciences politiques de Nice (Non financé, salarié juriste en entreprise)
- 2) DUMONT Kévin, Technique contractuelle et droit des entreprises en difficulté, thèse soutenue le 22/11/2019 Faculté de droit et de sciences politiques de Nice. (Contrat doctoral, puis ATER, puis salarié chez un mandataire judiciaire)
- 3) JACOMINO Faustine, Le contrôle objectif des déséquilibres contractuels, thèse soutenue le 16/07/2018 Faculté de droit et de sciences politiques de Nice. (Contrat doctoral puis ATER puis avocat)
- 4) DELLATORRE Jean-Marc, Le contrat de parrainage sportif, soutenue le 17/12/21 (Doctorant non financé. Vacataire puis avocat)
- 5) DE COOL Romain, La propriété des droits économiques des sportifs, soutenue le 7/11/22 (Doctorant non financé. Profession libérale)

2.4.2 THESES EN COURS

- 1) MOLLE Michael, Le contrat algorithmique, depuis 2022 (Contrat doctoral avec charge d'enseignement)
- 2) LEGROS Pierre, La protection des données de santé, depuis 2020 (Contrat doctoral, puis vacataire) co-direction avec C. Lequesne
- 3) HIZMAJ Enisa, Le rôle du juge en droit économique des contrats après la réforme du droit des contrats par l'ordonnance du 10 février 2016 (Contrat doctoral, ATER)
- 4) MAVOUNGOU Larios, Les entreprises multinationales et le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la RSE, depuis 2014 (Contrat doctoral puis vacataire)
- 5) CASTEJON Maxime, Paradigme juridique de la spécificité sportive, depuis sept. 2014 (Doctorant non financé)

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES, PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Codirection du de l'équipe de recherche « Ecole de droit économique » (EDEN) au sein du centre de recherche GREDEG (Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion) depuis 2013
- Organisation du certificat d'excellence « Deep Law for Tech » : 1 semaine de conférences organisées autour des thématiques liées aux nouvelles technologies et à l'Intelligence Artificielle, Nice, 2019, 2020
- Membre du projet de recherche « Smart IoT for Mobility » financé par l'ANR 2019. Co-responsable des membres juristes du GREDEG
- Co-responsable de la rubrique « Restructuration des sociétés en difficultés » à la revue Bulletin Joly Sociétés depuis 2011
- Responsable de la chronique biannuelle de « Surendettement des particuliers » à la Gazette du Palais depuis 2015 (co-responsabilité entre 2015 et 2021)
- Co-responsable du Master 2 « Droit des affaires » Parcours « Juriste d'affaires » depuis 2010
- Co-responsable de la Mention « Droit des affaires » depuis 2010 (7 parcours de M2)
- Co-responsable du diplôme délocalisé de M2 Juriste d'affaires à Mundiapolis (Casablanca)
- Membre du comité de pilotage de l'Ecole Universitaire de recherche *Lex Société* à l'Université Côte d'Azur depuis 2020
- **Depuis mai 2019 : Vice-doyenne chargée de la pédagogie** de la Faculté de droit et de science politique de Nice et **Directrice adjointe de l'EUR LexSociété** depuis 2020
- **Septembre 2014 – août 2019 : Directrice du département droit privé**
- Depuis 2013 : membre du Conseil de gestion de la Faculté de droit et de science politique
- Depuis 2014 Membre de la CPRH de droit privé section 01
- Depuis 2017 : Membre du Conseil d'Administration de la Clinique juridique, partenaire de l'EUR LexSociété et membre bénévole (recrutement des cliniciens, accompagnement des étudiants dans la gestion des dossiers des « patients », corrections des consultations, accompagnement des rendez-vous avec les « patients »)